

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DGRI 89 Subvention (4 000 euros) à l'association Lire en Afrique (20^e) pour la création d'une bibliothèque dans le centre culturel de Grand Yoff à Dakar (Sénégal).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Lire en Afrique, 19 rue des Lyanes 75020 Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 euros est attribuée à l'association Lire en Afrique (n° simpa 158301 ; dossier 2016_08885) au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense sera imputée sur la VF 07002, chapitre 65, article 6574, fonction 048, fonds 120, CF 07 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO